



**FRONTENAY
ROHAN-ROHAN**
de nature et d'histoire

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le Mardi 7 Juin à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 31 Mai, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Olivier POIRAUD Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : 16 (17 à partir de la délibération numéro 3)

Nombre de votants : 21 (22 à partir de la délibération numéro 3)

Présents : Olivier POIRAUD, Alain CHAUFFIER, Thierry ALLEAU, Nicolas GABILLIER, Elisabeth DEGORCE, Francette SAIVRES, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Muriel MOUNIER, Hervé PILARD, Sylvain RIBEYRON, Charles MALINAUSKA, Sarah BANCHEREAU, Gaëlle ADAM, Charlène DIE, Maxime GALENNE (à partir de la délibération numéro 3), Erwan POURNIN.

Absents excusés : Aurélia LAURENT-BOURGOUIN, Mélanie CHAIGNE, Béatrice GERARDOT DE SERMOISE, Kaïna GODEAU, Anne-Lise JOIGNE, Florent KOSINSKI, Maxime GALENNE jusqu'à la délibération numéro 2).

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : Aurélia LAURENT-BOURGOUIN à Alain CHAUFFIER, Mélanie CHAIGNE à Francette SAIVRES, Béatrice GERARDOT DE SERMOISE à Thierry ALLEAU, Kaïna GODEAU à Sarah BANCHEREAU, Florent KOSINSKI à Charles MALINAUSKA.

Secrétaires : Sarah BANCHEREAU, Erwan POURNIN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 10 MAI 2022

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil du 10 mai qui leur a été transmis.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

CONVENTION DE PARTICIPATION AU FESTIVAL « LA CINQUIEME SAISON » 2022.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de participation au festival d'agglomération « 5^{ème} saison – édition 2022 ».

Ainsi, la commune a accueilli le 3 juin ce festival avec le spectacle ARCANES de la compagnie ZOOLIANS et un concert. Elle a accueilli également et financé le spectacle GLAUCOS de la compagnie BAKHUS.

La commune a été en charge du bon déroulement de la manifestation en étroite collaboration avec la CAN. Elle s'est engagée à :

- Mettre à disposition le lieu de la représentation en bon état de fonctionnement, conformément aux demandes faites par la compagnie et spécifiées dans la fiche technique du spectacle
- Trouver, en collaboration avec la CAN, les meilleurs tarifs pour l'hébergement et la restauration de la compagnie invitée
- Mettre à disposition le personnel nécessaire au bon déroulement du projet (personnels communaux, services techniques, bénévoles et c.)
- Assurer l'accueil du public
- Assurer l'accueil de la compagnie et des intervenants
- Prendre en charge et mettre en place les actions de médiation.

La commune s'est engagée à reverser à la CAN 50 % des frais engagés.

Ces frais, pour l'accueil du spectacle GLAUCOS, ont été évalués à :

Prix de cession du spectacle GLAUCOS	2 800.00
Frais de route	968.18
Hébergement	573.10
Restauration	315.00
Catering	28.00
Frais techniques	288.00
SACEM (estimation)	153.99
SACD (estimation)	0.00
Scène	400.00
Total estimé à	5 126.27

Participation communale a été estimée à 2 563.14 € (50 % du total).

Le conseil municipal est invité à autoriser monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE FESTIVAL INTERNATIONAL DES EUROCHESTRIES 2022

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention pour la participation au festival des Eurochestreries avec la venue de l'Orchestre symphonique du CEEM de Malaga le 8 Juillet à la salle de La Chabotte

Cette convention prévoit :

- Que la commune assure l'affichage et la diffusion des supports de communication et se charge des relations avec la presse locale
- Que la commune fournit un repas pour les musiciens avant le concert (44 personnes)
- Que la commune effectue la déclaration à la SACEM et acquitte la redevance due.
- Le montant du concert est de 500.00 €
- La commune s'engage à donner un accès gratuit au concert, mais elle reste libre des tarifs éventuellement appliqués pour la vente des programmes qu'elle devra confectionner ou la tenue d'une buvette.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DEMANDE DE SUBVENTION POUR SAISON CULTURELLE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental des Deux-Sèvres au titre de la saison culturelle en cours (de février 2021 à Mai 2022). La subvention attendue est de l'ordre de 3 500.00 €.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

Un appel à contribution est parvenu en Mairie le 30 mai 2022.

Le Fonds départemental d'aide aux jeunes a pour mission de soutenir les jeunes âgés de 18 à 25 ans, en difficultés financières, afin de favoriser leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Les collectivités et leurs groupements peuvent abonder ce fonds de manière volontaire.

2020 et 2021 ont été des années particulières avec la crise sanitaire qui a freiné l'insertion professionnelle des jeunes et accentué leur précarité. Le FDAJ a joué son rôle de levier financier en soutenant près de 229 jeunes à résoudre un problème de mobilité, d'hébergement ou à répondre à un besoin alimentaire. Plus de 58 000.00 € ont été mobilisés pour le financement d'aides individuelles et d'actions collectives.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de versement d'une aide financière de 300.00 € au titre de l'année 2022.

Monsieur le Maire, vice-président du conseil départemental, chargé de l'insertion, ne participe pas à ce vote

Pour : 14	Contre : 1	Abstention : 6
-----------	------------	----------------

AVENANTS AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG

AVENANTS SITEA :

- Avenant justifié par travaux complémentaires : 2 400.00 € HT
- Avenant justifié par travaux quais bus : 900.00 € HT

AVENANTS EIFFAGE :

- Avenant pour travaux complémentaires 2021 et 2022, soit extension rue de la Croix Blanche, reprise bordures, végétalisation des pieds de murs : 67 805.83 € HT (50 201.99 + 17 603.84)
- Avenant pour travaux quais de bus : 8 110.32 € HT

Le conseil municipal est invité à autoriser monsieur le Maire à signer ces avenants.

Pour :	Contre :	Abstention :
--------	----------	--------------

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG

Le dernier plan de financement adopté en conseil municipal (11.12.2019) était le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Etude topographique	2 306.60	ETAT DETR	223 861.05
Travaux	613 317.20	Cdal soutien à l'investissement T1 et 2	60 000.00
Maîtrise œuvre	23 980.00	Cdal soutien à l'investissement T3 et 4	60 000.00
		Cdal nouvelle politique territoriale	60 000.00
		CAN – PACT T1 et 2	40 000.00
		CAN – PACT T3 et 4	60 000.00
		AUTOFINANCEMENT	135 742.75
Total HT	639 603.80	TOTAL HT	639 603.80

Les avenants présentés nécessitent de trouver d'autres financements. Monsieur le Maire propose donc un nouveau plan de financement et de demander une subvention au département de 98 610.00 € (solidarité département travaux) au lieu des 60 000.00 € (nouvelle politique territoriale déposée le 05.02.2020).

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)	
Etude topographique	2 306.60	ETAT DETR (montant notifié)	191 881.00
Travaux	613 317.20	Cdal soutien à l'investissement T1 et 2	60 000.00
	+ avenants : 50 201.99		

	+ reliquat avenant 2021 : 17 603.00 = 681 122.19		
Maîtrise œuvre	23 980.00 + avenants 2 400.00 = 26 380.00	Cdal soutien à l'investissement T3 et 4	60 000.00
		Cdal Solidarité département travaux	98 610.00
SPS	2 450.00	CAN – PACT T1 et 2	40 000.00
		CAN – PACT T3 et 4	60 000.00
		SIEDS – programme éclairage public 2021	4 745.00
		AUTOFINANCEMENT (27.66 %)	197 022.79
Total HT	712 258.79	TOTAL HT	712 258.79

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

VENTE DE TERRAINS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la date de signature du compromis pour la vente du terrain de la rue de la gare est fixée le 10 juin prochain. La cession s'élevé à 35 000.00 € pour la parcelle AK 592 (devenue parcelles AK 773, AK 774, AK 775 d'une surface totale de 2 609 m2) et la parcelle AK 595 de 709 m2. Une délibération a été prise le 11 avril à ce sujet

Il a, par ailleurs reçu une offre pour le terrain situé rue Claire Sainte Soline pour un montant de 50 000.00 €

Pour mémoire, le conseil municipal avait délibéré, le 2 Mars 2021. Les estimations étaient alors les suivantes :

Références cadastrales	Surface	Situation	Estimation
ZM 465 LES TROIS-ROIX	728 M2	Accès par Rue Claire Sainte Soline	Délibération du 2 Mars 2021 : Entre 57 000.00 et 60 000.00 (sous réserve que l'étude de sol géotechnique préalable (G1) ne révèle pas un coût trop élevé d'adaptation au sol pour la construction).
AK 592 le bourg	2 609 m2	Près de la ligne TGV NIORT /LA ROCHELLE Rue de la Gare	Délibération du 2 Mars 2021 : Environ 30 000.00 (sous réserve que l'étude de sol géotechnique préalable (G1) ne révèle pas un coût trop élevé d'adaptation au sol pour la construction). Il serait intéressant de le vendre en 2 parcelles dont la valeur vénale pour

		chacune serait alors située entre 15 000.00 et 17 000.00 €.
EX AK 592 (AK 772 774 775) + AK 595	2 609 + 709 M2	35 000.00 € approuvé par délibération du 11.04.2022

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de l'autoriser à signer tous les documents concernant la vente de la parcelle ZM 465 selon le nouveau prix annoncé, soit au minimum 50 000.00 €

Pour : 20	Contre : 2	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DECISION MODIFICATIVE

Les avenants présentés pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux et l'aménagement des cheminements piétons en entrée et en cœur de bourg nécessitent l'adoption d'une décision modificative portant sur la section d'investissement.

Ainsi, la section d'investissement adoptée lors du vote du conseil municipal doit être modifiée :

DEPENSES INVESTISSEMENT	BUDGET 2022		OBSERVATIONS
	RESTES A REALISER 2021	BP 2022	
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0.00 €	8 000.00 €	Participation OPAH
098 - BATIMENTS COMMUNAUX	727 795.89 €	60 000.00 €	RAR : - toiture et menuiserie salle Jean Monnet : 41 766.46 € - Provision rénovation énergétique : 686 029.43 € Montant actuel de l'opération : - Marché de travaux : 798 066.47 - Maitrise œuvre : 72 804.00 (- 40 406.22 payés en 2021) - SPS : 2 450.00 Total provisoire : 873 320.47 - 40 406.22 = 832 914.25 MONTANT A INSCRIRE : 54 568.00
	Total 787 795.89 €		
0114 VOIRIE COMMUNALE	52 223.18 €	322 000.00 €	AVENANTS A FINANCER : Plus- value extension périmètre : 50 201.99 € HT + MO 2400.00 € HT 2 quais de bus : 8 110.32 € HT + MO 900.00 € HT Reliquat avenant 2021 : 17 603.00 € HT Total HT : 79 215.51 € TOTAL TTC à inscrire : 96 000.00 €
	374 223.18 €		
0129 ACQUISITION MATERIEL	18 230.94 €	22 684.45 €	Engagé ou payé : 26 328.08 (écrans interactifs, armoire de bureau, tondeuse, buts multisport, pupitre cérémonies) Autres achats à prévoir : - Poste informatique pour garderie maternelle : 900.00 - Sèche-linge : 1 000.00 Total provisoire : 28 228.08
	40 915.39 €		

0146 PLANTATIONS		5 000.00 €	Programme de plantation de haies et arbustes centre bourg et cimetière (paiement en fonctionnement jusqu'à présent) Disponible : 5 000.00
0150 - GROUPE SCOLAIRE	14 269.20€	0.00 €	Rideaux pare soleil en RAR
0153 - EXTENSION GENDARMERIE	35.00 €	0.00 €	RAR solde MO gendarmerie
0160 LOGIS RUE GIANNESINI	9 063.49 €	0.00 €	RAR : tableau électrique pour Logis
040 TRANSFERT ENTRE SECTIONS		10 000.00 €	Opération d'ordre - Provision pour travaux en régie
041 OPERATIONS PATRIMONIALES		24 905.49 €	Opération d'ordre
16 EMPRUNTS ET DETTE (remboursement du capital des emprunts)		420 500.00€	Remboursement capital des emprunts + remboursement prêt relais
020 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7,5 % des dépenses réelles de la section)		40 000.00 €	Disponible 40 000.00
001 SOLDE D'EXECUTION (déficit 2021 – pas de réalisation)		322 925.32€	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	821 617.70 €	1 236 015.26 €	
TOTAL	2 057 632.96 €		DM = 150 568.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2022		OBSERVATIONS
	RAR 2021	BP 2022	
098 - BATIMENTS COMMUNAUX - SUBVENTIONS	376 712.69 €	128 532.00 €	RAR : Subventions restant à percevoir des dossiers 2020 : PACT 17 402.69 pour salle Jean Monnet + DETR 209 310.00 et DSIL 150 000.00 BP 2022 : SIEDS (34 337.00) + PACT (76 530.00) + CDAL (17 665 pour toiture école maternelle refusé) Modifications demandes de subventions (délibération du 10.05.2022) : PACT 90 358.00 au lieu de 76530.00 (SOIT + 13 828.00) Cdal pour amiante : 17 655.00 (SOIT - 10.00) DM : 13 818.00
	505 244.69 €		
	276 317.00	108 000.00	BP + RAR : DETR RESTE : 134 317.00 /191 881.00 PACT RESTE : 82 000.00 /100 000.00 CDAL (routes) : 120 000.00 Dont 60 000.00 perçus en 2022 SIEDS (effacement réseaux) : 4 745.00 en cours de traitement NON INSCRIT AU BP Total : 341 062.00 Autres inscriptions n'ayant pas donné lieu à délibérations : Département : 18 000.00 PACT : 30 000.00 Délibération proposée le 7.06.2022 - département : 98 610.00 DM : (4 745.00 + 98 610.00 -18 000.00- 30 000.00) + 55 355.00
0114 – VOIRIE	384 317.00 €		

0129 - ACQUISITION DE MATERIEL	€	14 000.00 €	Education nationale pour TBI Montant perçu : 10 395.00 DM : - 3 605.00
024 - PRODUITS DE CESSIONS	0.00 €	€	VOIR NOUVELLES INSCRIPTIONS EN DM (85 000.00) - Terrain rue Claire Sainte Soline : 50 000.00 - Terrain rue de la Gare : 35 000.00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	
16 EMPRUNT	0.00 €	250 000.00 €	Prêt 250 000.00 en 2022 Prêt relais en réalisé 200 000.00 inscrit en DI ou BP 2022 à rembourser en 2023
DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	0.00 €	115 973.55 €	FCTVA, taxe aménagement
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES		491 513.33 €	Couvre le déficit et les RAR
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		244 226.71€	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		26 752.19 €	Amortissement des participations
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		24 905.49. €	
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €	0.00 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	653 029.69 €	1 404 603.27 €	
TOTAL		2 057 632.96 €	DM : 150 568.00 (dont recette cessions de terrains)

Le conseil municipal est invité à approuver la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement		
Opération 098 – bâtiments	Article 21318 – autres bâtiments publics	+ 54 568.00
Opération 0114 – voirie	Article 2151 – réseaux de voirie	+ 96 000.00
Total dépenses investissement		+ 150 568.00
Recettes d'investissement		
Opération 098 – bâtiments	Article 13251 – GFP de rattachement	+ 13 818.00
Opération 0114 – voirie	Article 1326 – autres établissements publics	- 30 000.00 + 4 745.00 Total - 25 255.00
	Article 1323 – département	+ 80 610.00
Opération 0129 – acquisition matériel	Article 1326 – autres établissements publics	- 3 605.00
024 – produits de cessions	Article 024	+ 85 000.00
Total recettes d'investissement		+ 150 568.00

Pour : 21	Contre : 1	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

NOUVELLES REGLES DE PUBLICATION DES ACTES APPLICABLES AU 1^{ER} JUILLET 2022

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 Octobre 2021 ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante :

- Affichage
- Publication sur papier
- Ou sous forme électronique (pratique actuelle).

A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1^{er} Juillet.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'adopter la publicité des actes par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune
- De le charger d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

CREATION DE POSTE – ATTACHE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1^{ER} Janvier 2023

Madame LE DRET ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2023, et étant en congé à partir du 10 mars 2023, il est indispensable de prévoir, dès le 1^{er} janvier 2023, le recrutement d'un attaché territorial (ou attaché principal territorial) destiné à occuper le poste de Directeur des services à compter du 1^{er} Juillet 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer ce poste à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

CREATION DE POSTE – ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 01.09.2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 01.09.2022.

L'agent recruté sera, entre autres, en charge de l'animation auprès des ados.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

AMORTISSEMENT D'UNE PARTICIPATION DANS LE CADRE DE L'OPAH COMMUNAUTAIRE

La commune s'est engagée en 2017 (délibération du 14.12.2017) à verser une participation dans le cadre des constructions répondant aux critères de l'OPAH communautaire. Ainsi, une demande vient d'être déposée par la CAN pour un montant de 5 038.23 €. La dépense sera affectée en section d'investissement sur le compte 204.

Cette participation devra être amortie à compter de l'année 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le tableau d'amortissement suivant :

ANNEE	RECETTE INVESTISSEMENTS CHAPITRE 040 - ARTICLE 280422	DEPENSE DE FONCTIONNEMENT CHAPITRE 042 – article 6811
2023	336.00	336.00
2024	336.00	336.00
2025	336.00	336.00
2026	336.00	336.00
2027	336.00	336.00
2028	336.00	336.00
2029	336.00	336.00
2030	336.00	336.00
2031	336.00	336.00
2032	336.00	336.00
2033	336.00	336.00
2034	336.00	336.00
2035	336.00	336.00
2036	336.00	336.00
2037	334.23	334.23

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La séance se termine à 22 h 30